



M LE NUMÉRIQUE



M

LE NUMÉRIQUE

LE NUMÉRIQUE



L'Internet, le numérique, le digital, l'informatique : quel que soit le terme utilisé, nous assistons, du fait de la place grandissante qu'occupe la technologie, à une transformation profonde de nos manières de travailler, de consommer, d'enseigner, de se former, de dialoguer avec les administrations, et même d'une partie de notre vie privée.

Ce qu'il est d'usage d'appeler le secteur du « numérique » représente 5,5 % du P.I.B. français et plus de 800 000 emplois directs et va continuer à croître chaque année.

Mais le numérique, s'il est une source de progrès dans de nombreux domaines, a aussi des aspects négatifs. Philosophiquement, en prenant en charge toutes nos activités que nous ne faisons donc plus nous-mêmes, il nous prive d'autonomie personnelle. Stratégiquement, du fait de la domination de ce secteur par des entreprises américaines et, de plus en plus, chinoises, la France et les pays d'Europe sont, pour l'instant, trop dépendants et ne profitent que marginalement, au plan économique, de la croissance du numérique. La souveraineté de la France et des pays européens est même remise en question de quatre manières.

La première, parce que toutes les données personnelles qui sont collectées profitent essentiellement à ces entreprises étrangères pour renforcer leur expansion. Les données personnelles sont devenues un des nerfs

de la compétitivité des entreprises. Or, malgré des accords entre l'Union européenne et les États-Unis dans ce domaine, la réalité est que c'est bien l'économie américaine qui profite surtout du trésor que constituent les données personnelles des Français et des ressortissants des pays européens. Sans parler de ce qu'en font les entreprises chinoises, dans une totale opacité. La question de la collecte des données personnelles — qui les collecte, où sont-elles hébergées, combien de temps, quelle utilisation peut-il en être faite, qui contrôle le respect des règles édictées — est donc fondamentale.

La deuxième, parce que le numérique a pris une place déterminante dans le domaine de la sécurité et de la défense, et que, là encore, ce sont, pour une grande part, des entreprises (ou des administrations) étrangères qui dominent. En utilisant des technologies étrangères, la France et les pays européens aggravent donc leur dépendance stratégique et militaire. Mais, trop souvent, le choix se résume à renoncer à des technologies achetées ailleurs ou alors à les acquérir, sans être certain qu'elles ne sont pas, de fait, contrôlées à distance par les États des entreprises qui les ont vendues.

La troisième, parce que les règles qui garantissent une concurrence équilibrée peinent à s'appliquer au secteur du numérique. On le constate de manière inacceptable en matière de fiscalité. Les grands groupes du numérique étrangers échappent au paiement des impôts qu'ils doivent dans de nombreux pays. Les timides réactions françaises et européennes de ces deux dernières années sont très loin de rétablir la justice fiscale.

La quatrième, parce que le cyberspace fait courir des risques. Aux citoyens qui sont victimes de fraudes, d'escroqueries ou de harcèlement que le numérique rend plus faciles pour les délinquants et plus difficiles à élucider pour les forces de l'ordre et la Justice. Aux entreprises, qui sont la cible d'espionnage économique ou de chantage, via des rançongiciels. Aux États eux-mêmes, visés par des actes de quasi-guerre à travers des attaques informatiques, préparées ou mises en œuvre, qui peuvent avoir des conséquences désastreuses.

Le grand défi pour la France et les pays d'Europe en matière de numérique est donc de garantir la protection des données personnelles de leurs citoyens, de favoriser l'émergence et le développement d'acteurs locaux, d'imposer le respect des règles que trop d'entreprises étrangères ont pris l'habitude de violer, et de maîtriser la sécurité des intérêts de la France et des Français dans le cyberspace.

MES PROPOSITIONS

■ Parvenir à la souveraineté numérique



Il est indispensable que dans les années à venir, la France et les pays européens qui le souhaitent parviennent à restaurer leur souveraineté numérique, sans quoi leur dépendance vis-à-vis de technologies et d'entreprises étrangères s'aggravera encore et toujours.

Il faut avant tout favoriser l'émergence d'acteurs français ou européens dans tous les domaines du numérique. Cela passe par davantage de recherche scientifique, par des aides ciblées en faveur des entreprises du numérique, mais aussi par la priorité à donner aux fournisseurs français ou européens. Cela se traduira par :

- Un recours exclusif à des fournisseurs français pour la commande publique dans les domaines militaires et de sécurité nationale, et pour le reste de la commande publique, une priorité accordée à des fournisseurs européens. Cela concernera les matériels informatiques, de télécommunication, les logiciels, les services, notamment d'hébergement en nuage (le cloud). Cette préférence est conforme aux textes nationaux et européens en vigueur, mais elle est restée, jusqu'ici, inappliquée ;
- Le contrôle strict avec faculté d'interdiction pour des intérêts étrangers ou non européens

de racheter des entreprises françaises de pointe du secteur du numérique stratégique, dans l'esprit du « décret Montebourg » ;

- La mise en place d'une fiscalité juste, au niveau de l'Union européenne (auquel cas le produit de la taxation doit revenir aux États) ou de l'O.C.D.E., pour mettre un terme au scandale du paiement de montants dérisoires d'impôts en France d'entreprises étrangères qui y ont pourtant des activités et y réalisent des profits ;

- Le contrôle accru du respect intégral, par les entreprises étrangères, du droit français et européen, en matière de protection des données personnelles, et de toutes les lois et normes qui protègent les consommateurs ou les utilisateurs.

Pour parvenir à la souveraineté numérique, la France favorisera toutes les initiatives qui permettent, grâce à des collaborations avec d'autres États européens ou avec l'Union européenne, de réaliser les progrès nécessaires, par exemple en matière de cloud souverain ou de matériels de télécommunication, deux domaines parmi les plus stratégiques.

L'État recourra au Fonds souverain français (FSF) que je souhaite mettre en place pour favoriser l'émergence et le développement d'acteurs français du numérique.

L'indépendance nationale ou européenne dans tous les domaines du numérique, matériels, logiciels, services, est aussi une application du loyalisme, cette grande politique en faveur de l'environnement, de l'emploi et de la croissance que je mettrai en œuvre.

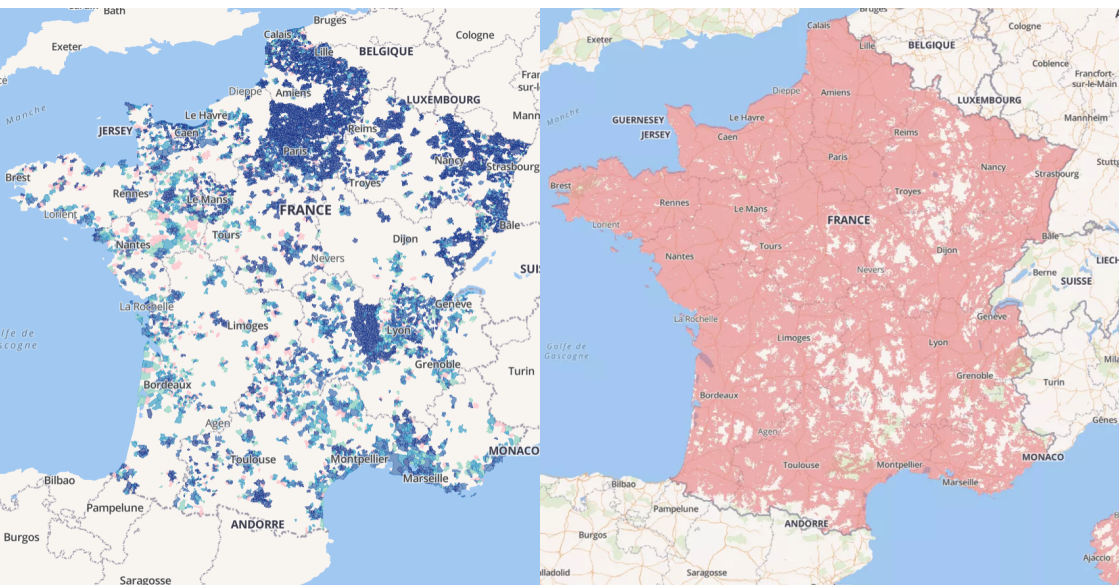
■ Réduire la fracture numérique

La fracture numérique a deux aspects. D'une part, elle concerne des parties du territoire qui, tant en métropole qu'en Outre-mer, sont soit des zones blanches, soit des zones dans lesquelles les débits des réseaux téléphoniques sont très insuffisants, tant pour les habitants que pour les entreprises.

D'autre part, trop de Français, environ 13 millions, se disent éloignés du numérique.

Pour réduire ces fractures, je mettrai en œuvre :

- Une meilleure couverture du territoire, sous le pilotage de l'Arcep, afin qu'il n'y ait plus de



zones blanches et afin d'améliorer la qualité des réseaux dans les zones grises ;

- Un accroissement de nos capacités de formation au numérique, tant dans les filières de pointe que dans l'initiation ;
- Une politique volontariste de lutte contre l'illectronisme, ou illettrisme numérique, qui touche notamment les personnes âgées et celles vivant en milieu rural, en développant les dispositifs déjà existants de guichet numérique (dans les mairies ou les préfectures) et en mobili-

sant les acteurs de la médiation numérique administrative ou associative ;

Par ailleurs, si on peut se féliciter du fait qu'un nombre important et croissant de services, tant publics que privés, sont dématérialisés, il ne faut pas que cela conduise à exclure une partie de nos concitoyens de l'accès à ces services. Il importe donc de maintenir des présences physiques de fonctionnaires ou agents des services publics, ou, à tout le moins, qu'un numéro de téléphone permette de les contacter.



■ Imposer le respect de la loi française aux acteurs du numérique



Les principaux prestataires du numérique - moteurs de recherche, messageries, réseaux sociaux - ont imposé leurs propres règles aux États. Le timide réveil des autorités publiques, en France et en Europe, pour contraindre ces entreprises à respecter le droit national des pays concernés est très loin d'être suffisant.

Je rétablirai la souveraineté de notre pays, entamée par des grandes entreprises étrangères qui se pensent au-dessus de nos lois en les contraignant à :

- Collaborer avec les services de police, de justice et de gendarmerie dans le cadre d'enquêtes ayant trait au harcèlement en ligne, à la diffamation, à

la contrefaçon et à tout crime ou délit, afin que les auteurs de ces infractions puissent être identifiés, poursuivis et condamnés ;

- Respecter strictement le droit européen et français en matière de protection des données personnelles ;

- Ne plus imposer leur censure sur les contenus qu'ils diffusent en fonction de leurs propres règles ; seule l'application du droit national, par exemple en matière d'incitation à la haine, de protection des mineurs, etc. pouvant être le fondement de retraits de contenus ou de fermetures de comptes. Seuls les tribunaux, dans le cadre de



l'application de la loi, peuvent prendre de telles décisions et non des prestataires de services étrangers motivés par les règles et une culture qui ne sont pas les nôtres, qui faussent le débat public et portent atteinte à la liberté d'expression, soit en la restreignant ou au contraire en refusant de censurer des contenus qui enfreignent la loi française. Je n'hésiterai pas à faire établir et gérer un réseau social public, libre et gratuit si les réseaux sociaux privés devaient persévérer dans leurs pratiques : le débat public ne peut pas être confisqué ;

- Mettre un terme à toutes leurs pratiques anticoncurrentielles ;
- Accorder le statut de salariés aux chauffeurs et livreurs des plateformes numériques, la situation actuelle créant une

injustice sociale et économique pour les prestataires employés en détournant le statut d'auto-entrepreneur ;

- Payer en France des impôts correspondant à l'activité qu'ils y ont et aux profits qu'ils y font, notamment en ce qui concerne les cryptoactifs qui doivent être placés sous le régime commun des marchés financiers ;
- Imposer, lorsque c'est nécessaire, par impératif stratégique ou en sanction de la violation de nos règles, aux entreprises étrangères exerçant en France une ouverture de capital, une cession partielle de leurs activités, un partenariat avec des entreprises françaises, un démantèlement ou une interdiction d'exercer, comme le permet déjà une législation sous-appliquée.

- **Rendre obligatoire l'hébergement des données des Français, des entreprises françaises et des services publics en France ou dans l'Union européenne, par des opérateurs français ou européens.**



La façon la plus efficace de protéger les données personnelles des Français et des entreprises est qu'elles soient hébergées sur le sol français ou européen, par des prestataires français ou européens, utilisant des logiciels français ou européens. Cela apporte le maximum de garantie du respect des lois en vigueur de protection de la vie privée, car cela interdit l'accès à ces données à des États ou intérêts étrangers, sauf accord de la personne concernée ou décision d'un juge français.

Les principes régissant la collecte de ces données personnelles seront renforcés en facilitant l'intelligibilité et le paramétrage du consentement à leur prélèvement

ainsi qu'à la publicité ciblée, la règle étant leur désactivation par défaut, et leur interdiction totale lorsque l'utilisateur est mineur.

Les prestataires européens ayant besoin de données pour nourrir leurs algorithmes, je propose que leur nationalité leur permette un droit de traitement des données par défaut là où des prestataires étrangers devront apporter des garanties supplémentaires pour exercer ce droit. Enfin, je souhaite que le principe de minimisation des données soit appliqué, notamment dans le cas des identifiants interopérables (se connecter à un service avec des identifiants d'un autre service).

Pour atteindre cet objectif essen-

tiel, j'agirai tant en modifiant le droit français qu'en impulsant une modification de la réglementation européenne. Sans cela, la confiance des citoyens et des entreprises dans

le numérique ne sera jamais pleine et entière et sans cela, la souveraineté française ou européenne en matière de numérique restera une chimère.

■ Renforcer la cybersécurité et maîtriser le cyberspace.



Le cyberspace est devenu le terrain de jeu privilégié d'une partie de la délinquance et de la criminalité, à travers les rançongiciels dont sont victimes entreprises et particuliers, de nouveaux types de fraude, des usurpations d'identité, etc.

Mais le cyberspace est aussi un lieu où des actions hostiles sont menées de la part d'États, adversaires, mais aussi alliés : espionnage des dirigeants, espionnage économique, cyberattaques contre des banques, des hôpitaux,

des infrastructures vitales, etc. Pour garantir un haut niveau de sécurité dans le cyberspace aux Français et aux entreprises, je renforcerai la cybersécurité nationale dans toutes ses dimensions : infrastructures, matériels, logiciels, capacités de détection d'attaques, formations spécialisées et sensibilisation du public.

Pour permettre à la France de disposer d'une liberté d'action dans le cyberspace afin de protéger et de promouvoir ses intérêts, je renfor-



cerai les capacités de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (A.N.S.S.I.), ceux de la Direction générale de la sécurité extérieure (D.G.S.E.) et les capacités militaires dans ce domaine, et je créerai des « commandos numé-

riques » chargés à la fois de réagir à des attaques contre des services informatiques (neutralisation et contre-attaque) et de mener des simulations d'offensives numériques pour éprouver la sécurité de nos services.

MARINE LE PEN

CANDIDATE

À LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE



“ ÉLUE PRÉSIDENTE, JE FERAI DU **NUMÉRIQUE**
UN SECTEUR PRIORITAIRE DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC. ”

REJOIGNEZ
LA CAMPAGNE :



NOUS SUIVRE SUR LES RÉSEAUX :



M
la France
www.mlafrance.fr